## Le dispositif d’évaluation de l’expertise du MTECT

Le dispositif d’évaluation de l’expertise du MTECT, piloté par un secrétariat des comités de domaine, comprend dix comités de domaine :

. Habitat, aménagement, villes territoires (HAVT)

. Transports durables, sécurité, inter-modalité et mobilité (TRANSPORTS)

. Infrastructure (INFRA)

. Bâtiment (BAT)

. Ouvrages d’art (OA)

. Géotechnique et risques naturels (GRN)

. Gestion durable des ressources naturelles – biodiversité (GDRN)

. Systèmes d’information (SI)

. Risques anthropiques, technologiques et sanitaires (RA)

. Energie et climat (EC).

**Précisions :**   
Le dispositif des comités de domaine du MTECT a pour objectif d'évaluer et de qualifier, ou pas, les agents en **position d'expertise** dans leur domaine, la part éventuelle de recherche ne pouvant être prise en compte qu'au travers de son apport aux activités et productions d'expertise. C'est pourquoi les dossiers présentés doivent bien mettre en valeur cet aspect dans toutes ses dimensions (compétences, production, rayonnement).

## Comment déposer une candidature croisée MASA- MTECT

**Candidature d’agents du MTECT auprès du MASA**

Les agents du MTECT (catégorie A et B) souhaitant déposer leur candidature, après un échange de principe avec leur supérieur hiérarchique, constituent leur dossier à partir des documents MASA mis à disposition sur le site Alim'agri.

Le service RH de proximité de l’agent adresse le dossier (version numérique et version papier) au secrétariat des comités de domaine qui après vérification de la recevabilité administrative du dossier le transmet au secrétariat de la COSE en version papier.

Après vérification de sa recevabilité fonctionnelle, le secrétariat de la COSE l’adresse au collège de domaine sollicité. L’évaluation du dossier reste alors identique à celle d’un agent MASA.

Une fois l’avis de qualification rendu par le collège de domaine sollicité, celui-ci est transmis par le secrétariat de la COSE du MASA au secrétariat des comités de domaine du MTECT.

Contact :

Secrétariat de la COSE :. mail : [sec-cose@agriculture.gouv.fr](mailto:sec-cose@agriculture.gouv.fr)

. tél : 01.49.55.41.31

**Candidature d’agents du MASA auprès du MTECT**

Les agents du MASA (catégorie A et B, le MTECT excluant la candidature des agents de catégorie C) souhaitant déposer leur candidature constituent leur dossier à partir des documents MTECT mis ici à disposition sur le site Intranet du MTECT via le lien suivant :

<https://www.ecologie.gouv.fr/evaluation-des-activites-dexpertise-scientifique-et-technique-comites-domaine>

Précisions :

Le dispositif des comités de domaine du MTECT a pour objectif d'évaluer et de qualifier, ou pas, les agents en position d'expertise dans leur domaine, la part éventuelle de recherche ne pouvant être prise en compte qu'au travers de son apport aux activités et productions d'expertise. C'est pourquoi les dossiers présentés doivent bien mettre en valeur cet aspect dans toutes ses dimensions (compétences, production, rayonnement).

L’agent adresse alors son dossier en version numérique au secrétariat des comités de domaine du MTECT (à l’adresse électronique ci-dessous), ce dernier vérifiant alors la recevabilité administrative et fonctionnelle du dossier et informant en retour le secrétariat de la COSE.

L’évaluation du dossier par un comité de domaine reste alors identique à celle d’un agent MTECT.

Une fois l’avis de qualification rendu par le comité de domaine sollicité, celui-ci est transmis par le secrétariat des comités de domaine du MTECT au secrétariat de la COSE du MASA.

Contact

Bureau AST2 : mail [comites-de-domaine.ast2.sri.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:comites-de-domaine.ast2.sri.cgdd@developpement-durable.gouv.fr)

tél : 01.40.81.75.68 (secrétariat)

01.40.81.63.91 (chef de mission)

01.40.81.24.63 (responsable des comités de domaine)